

Caisse des Dépôts et Consignations

Rapport annuel 2011



Service Public
Fédéral
FINANCES

.be



Caisse des Dépôts et Consignations

Rapport annuel 2011





Introduction

Rapport 2011

Mesdames, Messieurs,
J'ai l'honneur de présenter aux Chambres législatives le rapport sur les opérations de la Caisse des Dépôts et Consignations pendant l'année 2011¹.

Contrôle du rapport

Ainsi que le prescrit la loi, la Commission de Surveillance a été entendue. Elle a visé les comptes de l'année 2011 et signé la déclaration annexée au rapport.

Prérogatives de la CDC

La Caisse des Dépôts et Consignations (appelée ci-après CDC) a le privilège de recevoir, à l'exclusion de tout autre organisme, les dépôts et les consignations en numéraire et en valeurs imposés par la justice, les lois et les règlements. En outre, la CDC a reçu en 2007 la tâche supplémentaire de gérer les avoirs des comptes, assurances et coffres dormants dont les titulaires n'ont pu être retrouvés dans le délai prescrit. Elle est tenue d'opérer dans ses comptes la distinction entre les fonds qui lui sont confiés et l'avoir du Trésor.

La CDC est également chargée de la garde et de la gestion de certains fonds spéciaux. Ces opérations sont reprises en « comptes d'ordre ».

La garantie des dépôts assurés par l'Etat dans le cadre du « Fonds Spécial de Protection des dépôts, des assurances sur la vie et du capital de sociétés coopératives agréées » (appelé ci-après FSP) doit maintenir la confiance du public dans les banques et les compagnies d'assurance. La mission de payer, lors de la faillite ou de la cessation des paiements d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurance, une garantie d'un maximum de 100.000 EUR par client lésé a été confiée depuis 2008 à la CDC.

**Ministre des Finances,
Steven Vanackere**

¹ Obligation pour le Ministre des Finances de présenter un rapport aux Chambres législatives, conformément à l'article 36 de l'arrêté royal n° 150 du 18 mars 1935 (M.B. 21 mars 1935) coordonnant les lois relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Table des matières

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 : <i>Tendances les plus importantes</i>	8
PARTIE 2 : <i>Projets en cours</i>	14
PARTIE 3 : <i>Description des différents dépôts et comptes</i>	16
PARTIE 4 : <i>Taux d'intérêt appliqués</i>	20
PARTIE 5 : <i>La Caisse des Dépôts et Consignations en chiffres</i>	22
1. Dépôts	23
2. Situation de caisse	25
3. Situation du Compte du Trésor	28
4. Cautions solidaires	29
5. Créances résultant de jugements	30
6. Fonds spéciaux (comptes d'ordre)	31
PARTIE 6 : <i>Les Avoirs Dormants</i>	32
PARTIE 7 : <i>Fonds Spécial de Protection des dépôts, des assurances sur la vie et du capital de sociétés coopératives agréées</i>	34

ANNEXES : Taux d'intérêt appliqués **38**

1. Annexe I: Situation générale	39
2. Annexe II: Situation vis-à-vis du Trésor	42
3. Annexe III: Engagements vis-à-vis de tiers et cautions solidaires	43
4. Annexe IV: Fonds Spécial de Protection - Situation au 31 décembre 2011	46
5. Annexe V: Fonds Spécial de Protection - Total des montants reçus depuis sa création en 2008	47
6. Annexe VI: Fonds Spécial de Protection - Total des montants versés au Trésor depuis sa création en 2008	48
7. Annexe VII: Portefeuille de la Caisse des Dépôts et Consignations (valeur nominale)	49
8. Annexe VIII: Portefeuilles spéciaux (valeur nominale)	51
9. Annexe IX: Nombre de consultations des sites Web en 2011	51

Organigramme de la Caisse des Dépôts et Consignations **53**

Composition de la Commission de Surveillance **54**

Déclaration de la Commission de Surveillance sur le rapport relatif à l'année 2011 **55**



TENDANCES LES PLUS IMPORTANTES

Evolution des dépôts en 2011

Le volume des dépôts en numéraire (en euros et en devises), de même que celui des titres a augmenté par rapport à celui de l'an dernier.

Les avoirs dormants sont responsables de la plus importante augmentation des dépôts en euros et des dépôts en devises.

Versements au profit du Trésor en 2011

La CDC a versé **52.321.943,05 EUR** au Trésor (revenu des placements et des dépôts échus).

Chiffres: Tableau 9, p. 28

Elle a en outre transféré **781.181.703,06 EUR** à la Réserve d'intervention du Trésor via le FSP¹, ce qui amène le total des fonds versés à **1.151.457.179,85 EUR**.

Chiffres: Tableau 3, P. 12 et Annexe VI

Evolution des principaux dépôts en euros sur cinq ans

Les dépôts en euros montrent une tendance ascendante. Cet accroissement est principalement dû ces dernières années à l'importante augmentation des consignations judiciaires et des dépôts dans le cadre des avoirs dormants.

TABLEAU 1: EVOLUTION DES PRINCIPAUX DÉPÔTS EN EUROS SUR CINQ ANS					
Nature des dépôts	2007	2008	2009	2010	2011
Consignations judiciaires	1.769.024.405,46	1.754.720.876,13	1.738.022.298,58	1.783.184.928,24	1.811.729.815,54
Consignations intérieures	244.638.083,01	200.299.256,66	211.929.264,81	351.918.679,94	339.943.084,64
Dépossessions involontaires	135.246.862,29	191.266.715,92	196.708.321,27	189.501.512,69	187.096.361,99
Cautionnements	140.466.202,23	142.125.270,79	158.201.582,15	169.364.649,90	177.195.490,87
Avoirs dormants	0,00	0,00	57.851,48	3.034.198,6	45.833.123,57
TOTAL	2.289.375.552,99	2.288.412.119,50	2.304.919.318,29	2.304.468.258,08	2.561.797.876,61

Chiffres: Annexe III, rubrique I

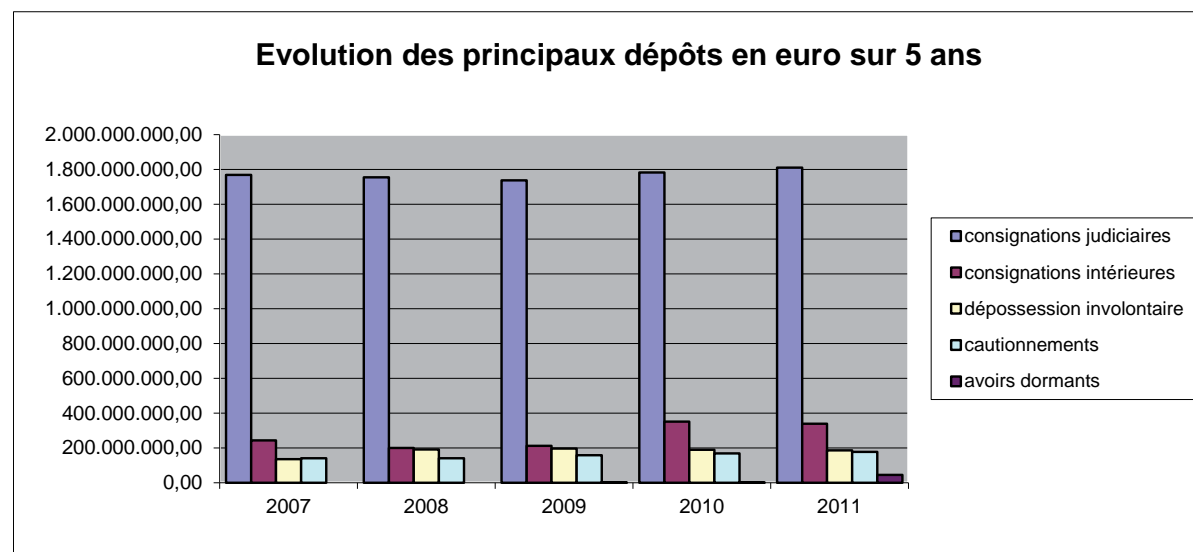


Figure 1: Evolution des principaux dépôts en euros sur 5 ans

¹ Les dépôts du FSP (droits d'entrée uniques et contributions annuelles) sont versés au Trésor où ils restent disponibles au cas où celui-ci devrait payer une intervention. Les premiers droits d'entrée des entreprises d'assurances ont déjà été payés en 2008; les institutions de crédit et les organismes de placement n'ont cependant versé ces droits pour une moitié qu'en 2010 et pour l'autre moitié qu'en 2011.

Tendances les plus importantes

Evolution des dépôts en titres sur 5 ans

Les dépôts en titres ont légèrement augmenté l'année dernière.

TABLEAU 2: EVOLUTION DES PRINCIPAUX DÉPÔTS EN TITRES SUR CINQ ANS – SOLDE AU 31 DÉC.					
Nature des dépôts	2007	2008	2009	2010	2011
Dépossessions involontaires	4.242.166,93	5.165.128,56	1.304.796,35	840.197,00	728.692,00
Consignations judiciaires	658.635,81	1.428.284,11	1.486.464,01	1.833.690,22	1.385.247,15
Cautionnements administratifs	199.859.059,10	202.375.653,95	204.540.018,79	201.168.718,21	203.325.734,45
Cautionnements lois sociales	8.815.585,62	8.265.982,05	9.483.620,45	5.128.494,86	4.987.190,45
Avoirs dormants	0,00	0,00	2.950,00	2.950,00	2.950,00
TOTAL	213.575.447,46	217.235.048,67	216.817.849,60	208.974.050,29	210.429.814,05

Chiffres: Annexe III, rubrique II

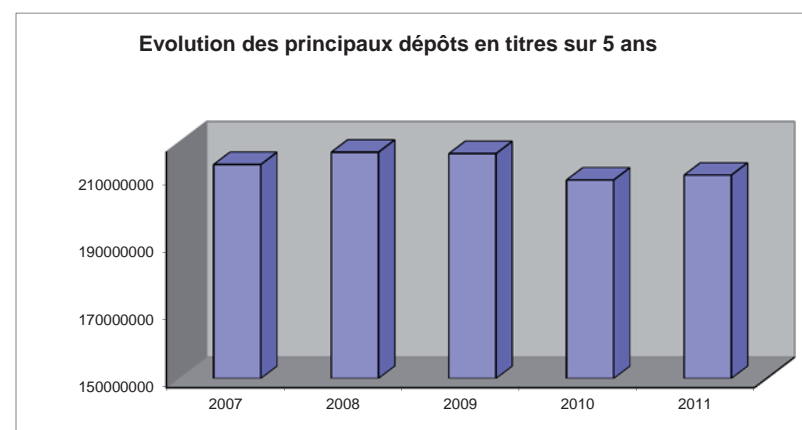


Figure 2: Evolution des principaux dépôts en titres sur 5 ans

Evolution des actes de caution sur 5 ans

En comparaison avec l'année précédente, aussi bien les inscriptions que les libérations d'actes de caution ont diminué en 2011.

Le graphique ci-dessous traduit l'évolution des garanties déposées et des engagements souscrits par les institutions financières.

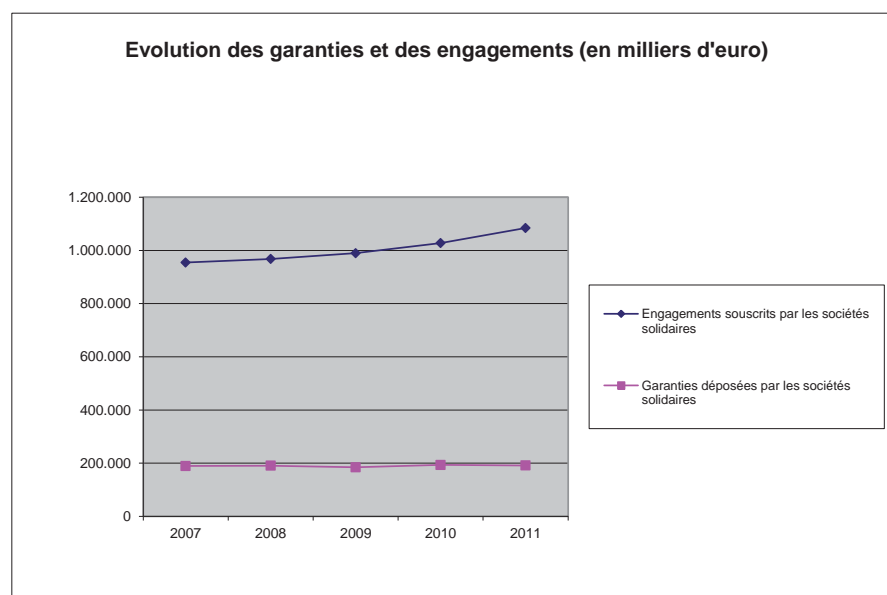


Figure 3 : Evolution des garanties et des engagements sur 5 ans
Chiffres : annexe III, rubrique I, II et III

Tendances les plus importantes

Evolution de la réserve d'intervention FSP

La CDC verse, depuis 2008, les droits d'entrée et les contributions annuelles des institutions financières et des entreprises d'assurances au FSP dans la Réserve d'intervention du Trésor.

Lors d'éventuelles interventions du FSP, la CDC demande le montant nécessaire à cette réserve.

En 2011 la CDC a demandé 20 millions d'euros à la réserve d'intervention pour l'indemnisation des victimes de la liquidation de APRA.

TABLEAU 3: FONDS SPÉCIAL DE PROTECTION – RÉSERVE D'INTERVENTION DU TRÉSOR					
	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Droits d'entrée uniques	23.193.469,21	0,00	96.160.742,69	157.618.653,73	276.972.865,63
Contributions annuelles	1.898.650,60	93.180.269,54	155.842.344,75	623.563.049,33	874.484.314,22
TOTAL	25.092.119,81	93.180.269,54	252.003.087,44	781.181.703,06	1.151.457.179,85

Chiffres: Annexes IV, V et VI

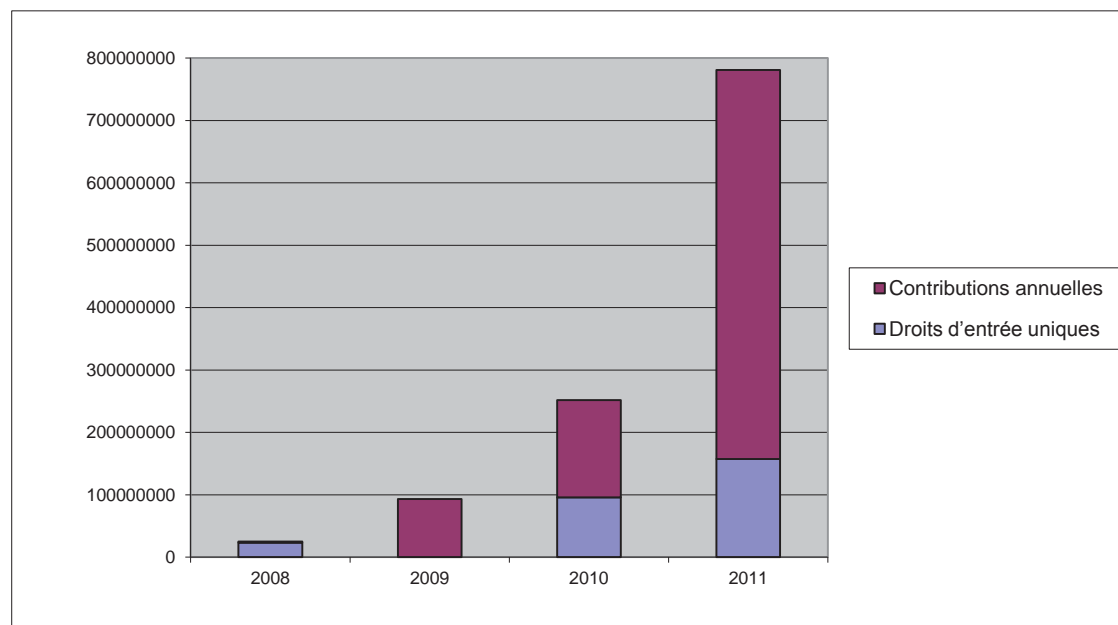


Figure 4: Evolution des versements dans la Réserve d'intervention du FSP



PROJETS EN COURS

Fonds Spécial de Protection (FSP)

La législation belge en matière de protection des dépôts a été complétée par les A.R. du 1er juin et du 10 octobre 2011, ainsi que par la loi du 28 juillet 2011.

La suite des travaux du groupe de travail composé de représentants du FSP, de Febelfin¹, de la Banque Nationale de Belgique et du Fonds de Protection « ordinaire »² a conduit à la mise en place d'un premier Gentlemen's Agreement entre le FSP et Febelfin concernant la procédure d'intervention d'une part et la réalisation des premiers tests avec quelques banques pour la fourniture des données d'autre part.

Les contacts nécessaires ont également été pris avec bpost dans le but de collaborer et de payer au moyen d'assignations postales spéciales au cas où le FSP devrait intervenir pour une institution financière.

Avoirs dormants (Pandora)

La première utilisation effective du programme informatique Pandora, développé pour gérer les avoirs dormants, a révélé quelques défaillances structurelles au niveau de l'application.

D'une part, les banques et les compagnies d'assurances ne semblaient toujours pas en mesure de fournir correctement à la CDC les avoirs ainsi que les données, d'autre part, le programme lui-même présentait également quelques

imperfections, de sorte qu'il fut décidé de demander un complément de correction et de stabilisation de ce projet.

La gestion quotidienne de ce service consiste à présent à consolider les données entrantes et à résoudre de manière prioritaire les anomalies éventuelles de manière à ce que les avoirs dormants retrouvés puissent être payés le plus rapidement possible à leurs ayants droit.

Accès en ligne pour les cautionnements solidaires (SP10A)

Le projet informatique Access online pour les cautionnements solidaires, commencé dans le cadre de Coperfin, a pour objectif de fournir aux sociétés qui accordent des cautionnements solidaires, un accès sécurisé à leurs dossiers.

La société initialement chargée de l'informatisation des cautions solidaires a été remplacée par une autre société et par des membres du personnel du service d'encadrement ICT du SPF Finances.

Une nouvelle version du programme interne est actuellement en phase de test.

Gestion en ligne des fonds de faillite (SP10B)

Ce projet concerne la gestion des fonds de faillites par les 27 agences locales de la CDC. Le but est de permettre

aux curateurs de consulter leurs dossiers par internet et d'effectuer des simulations pour le calcul des intérêts. Dans une seconde phase, cette application online sera également accessible aux présidents des tribunaux de commerce et aux juges-commissaires pour ce qui concerne les faillites de leur arrondissement judiciaire.

Suite aux exigences de la nouvelle comptabilité et à la reprise du projet par une nouvelle société de développement informatique, 2011 a été une année de tests et d'améliorations indispensables à la poursuite et au bon fonctionnement du projet.

Dématérialisation des titres au porteur (Demat)

La CDC a pris une part active au groupe de travail « Task Force Demat » qui réunit toutes les parties impliquées dans les travaux préparatoires concernant la dématérialisation des titres au porteur.

La CDC est le dernier maillon de la chaîne de la dématérialisation; le produit de la vente des titres, ainsi que les titres eux-mêmes qui n'auront pu être vendus devront, en effet, lui être transférés au plus tard le 30 novembre 2015.

¹ Febelfin : Fédération Belge du Secteur financier.

² Fonds de Protection des Dépôts et des Instruments Financiers, créé par la loi du 17 décembre 1998

DESCRIPTION DES DIFFÉRENTS DÉPÔTS ET COMPTES

Description des différents dépôts et comptes

Les différents dépôts et comptes sont groupés en six catégories: consignations judiciaires, consignations intérieures, cautionnements, dépossessions involontaires, avoirs dormants et FSP.

Consignations judiciaires

Les consignations judiciaires sont des dépôts en euros, en titres ou en devises imposés ou autorisés par la loi ou par une décision judiciaire.

Les principales consignations judiciaires sont:

- les indemnisations pour expropriations d'intérêt public
- les fonds de faillites
- les fonds appartenant à des mineurs ou à des personnes déclarées incapables
- les cantonnements
- toutes les mises en dépôts ordonnées par la justice
- les cautions pour mise en liberté provisoire
- les offres réelles
- les stock options (seulement titres)

Chiffres: Annexe III, rubriques I/1, II/2 et IV/4

¹ Arrêté royal du 14 décembre 1935 (modifié par l'arrêté royal du 10 janvier 2002)

² Obligations imposées par l'arrêté royal du 14 mars 2002 (cautions solidaires)

³ Loi du 24 juillet 2008 portant des dispositions diverses, en particulier le Chapitre V "Comptes, coffres et contrats d'assurances dormants"

Consignations intérieures

Les consignations intérieures comprennent principalement:

- les dépôts obligatoires imposés aux notaires¹
- les dépôts volontaires
- les créances résultant de jugements en faveur ou à charge de l'Etat et des Provinces
- le produit des valeurs consignées

Chiffres: Annexe III, rubriques I/2 et 4

Cautionnements

Les cautionnements, en numéraire ou en titres, sont imposés par les règlements administratifs. Ils concernent les :

- cautionnements d'adjudicataires de travaux publics
- cautionnements solidaires déposés par les institutions de crédit, entreprises d'assurances et associations professionnelles agréées à cette fin²
- cautionnements en application de la législation sociale concernant la loi Breyne
- entreprises de prêts hypothécaires et les secrétariats sociaux d'employeurs

Chiffres: Annexe III, rubriques I/5 et II/3 et 4

Sont également repris dans cette catégorie, la contre-valeur des coupons venus à échéance et les dépôts divers.

Chiffres: Annexe III, rubriques I/6 et 7

Dépossessions involontaires

Le compte des dépossessions involontaires de titres au porteur comprend les consignations prévues par la loi concernant les:

- dépossessions involontaires de titres au porteur
- liquidations de sociétés
- squeeze-out (offre publique de reprise)

Chiffres: Annexe III, rubriques I/3, II/1 et IV/3

Avoirs dormants

Les avoirs dormants comprennent les avoirs dormants en euros, en titres et en devises ainsi que les coffres et les contrats d'assurances dormants qui ont été virés par les institutions financières et par les entreprises d'assurances si le(s) ayant(s) droit n'a (ont) pu être retrouvé(s) dans le délai prescrit³.

Description des différents dépôts et comptes

Ces avoirs sont scindés en :

- avoirs qui sont gérés individuellement
- avoirs de moins de 20 EUR qui sont traités globalement

Chiffres: Annexe III, rubriques I/9 et 10, II/5 et IV/1

Un nouveau compte postal a été ouvert en 2011 pour le paiement des ayants droit des institutions financières et des compagnies d'assurance qui ne sont plus en mesure de remplir leurs obligations financières à l'égard de leurs clients.

Chiffres : Annexe III/11

Fonds Spécial de Protection

Le FSP est financé par des:

- droits d'entrée uniques
- contributions annuelles

Ces dépôts proviennent des institutions financières et des compagnies d'assurance qui participent au système de garantie des dépôts.¹

Chiffres: Annexe III, rubrique I/8 et annexe IV, V et VI

¹ Le FSP a été créé par l'AR. du 14 novembre 2008 visant à protéger les épargnants et les investisseurs, ainsi que les assurances à rendement garanti relevant de la branche 21.



TAUX D'INTÉRÊT APPLIQUÉS

Intérêts à bonifier

Les intérêts sur les dépôts de la CDC sont calculés d'après des taux d'intérêt basés sur le rendement d'OLO¹ déterminés et fixés par le Fonds des Rentes². Ces taux d'intérêt ne sont modifiés que si le nouveau taux d'intérêt diffère d'au moins 50 points de base de celui qui a été attribué.

Les taux des intérêts payés par la CDC pendant l'année 2011 ont été fixés comme suit:

Date et arrêté	Dépôts A	Dépôts B	Dépôts C	Dépôts D*
1 mars 2010 – 31 janvier 2011	0,85	1,35	1,47	2,37
1 février 2011 – 31 juillet 2011	1,79	2,29	2,49	3,24
1 août 2011 – 30 novembre 2011	1,75	2,25	3	3,75
1 déc. 2011 – 31 déc. 2011	3,75	4,25	5,25	5,50

* Il n'est plus retenu de précompte mobilier pour ces dépôts depuis le 1er janvier 1989. Pour des raisons pratiques cet intérêt est toujours d'application un mois plus tard

Sortes de dépôts

A :

- Dépôts volontaires, consignations, cautionnements et avoirs dormants
Taux d'intérêt applicable: le rendement de l'OLO à échéance fixe d'1 an, augmenté de 25 points de base.

B :

- Fonds de notaires³
Taux d'intérêt applicable: le rendement de l'OLO à échéance fixe d'1 an, augmenté de 75 points de base.

C :

- Dépôts appartenant à des mineurs, à des interdits ou à des aliénés
- Dépôts dont les intérêts reviennent à des usufruitiers

- Cautionnements fournis en numéraire par les conservateurs des hypothèques pour garantir leurs obligations vis-à-vis des tiers⁴
Taux d'intérêt applicable: le rendement de l'OLO à échéance fixe de 3 ans.

D :

- Dépôts provenant de faillites⁵
Taux d'intérêt applicable: le rendement de l'OLO à échéance fixe de 5 ans.

1 OLO: obligations linéaires

2 Taux d'intérêt instaurés par l'AM du 11 juin 2012

3 Reçus en application de l'article 1 de l'arrêté royal du 14 décembre 1935 (modifié par l'arrêté royal du 10 janvier 2002) concernant l'organisation et le contrôle de la comptabilité des notaires

4 Imposé par la loi du Ventôse, an VII, modifiée par la loi du 24 décembre 1906

5 Reçus en application de l'article 51 de la loi sur les faillites du 8 août 1997 (fonds de faillites).

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS EN CHIFFRES

1. Dépôts

La Caisse des Dépôts et Consignations en chiffres

Entrées et sorties

Les dépôts et les restitutions s'établissent comme suit en 2011 :

ENTREES

- 2.027.536.900,76 pour les entrées en euros
- 14.358.715,16 pour les entrées en titres
- 1.775.157,41 pour les entrées en devises (contre-valeur en euros au 31.12.2011)

SORTIES

- 1.954.566.153,98 pour les sorties en euros
- 12.902.951,40 pour les sorties en titres
- 1.335.868,50 pour les sorties en devises (contre-valeur en euros au 31.12.2011)

Chiffres: Annexe III

Répartition entre euros, titres et devises

De ces mouvements, il résulte un accroissement des dépôts en euros de 72.970.746,78, des dépôts en titres de 1.455.763,76 et des dépôts en devises de 439.288,91 (contre-valeur en euros au 31.12.2011).

Chiffres: Annexe III

Dépôts en euros

L'accroissement des dépôts en euros de 72.970.746,78 EUR en 2011 se répartit comme suit:

- consignations judiciaires (+ 28.544.887,30)

les faillites représentent ici 48,5 % des consignations en euros. Au 31.12.2011 il y avait pour toutes les agences réunies 23.311 faillites ouvertes pour un montant total de **€ 1.278.124.904,38** (contre 20.934 faillites ouvertes le 31.12.2010 pour un montant total de 1.296.763.762,13 EUR).

- consignations intérieures et produit des valeurs consignées (- 11.878.162,18).
- cautionnements et dépôts divers (+ 8.654.999,09)
- dépossessions involontaires de titres au porteur et « squeeze-out » ou offre publique d'achat (- 2.405.150,70)
- FSP (+ 7.255.248,30)
- avoirs dormants (+ 42.798.924,97)

Dépôts en titres

L'accroissement des dépôts en titres de 1.455.763,76 en 2011 se répartit comme suit:

- consignations (- 559.948,07)
- cautionnements administratifs (+ 2.157.016,24)
- cautionnements en matière de lois sociales (- 141.304,41)
- avoirs dormants – gestion globale (0,00)

Dépôts en devises

L'accroissement de 439.288,91 EUR des dépôts en devises se répartit comme suit:

- USD (+ 463.259,33)
 - o avoirs dormants – gestion individuelle (+ 89.778,98)
 - o avoirs dormants – intérêt sur compte en devises (+ 190,48)
 - o dépossessions involontaires (- 225.941,60)
 - o consignations (+ 606.278,51)
 - o intérêt sur compte en devises (- 7.047,04)

La Caisse des Dépôts et Consignations en chiffres

- CAD (+ 1.248,66)
 - o avoirs dormants – gestion individuelle (+ 1.164,09)
 - o avoirs dormants – intérêt sur compte en devises (+ 3,37)
 - o consignations (+ 15,14)
 - o intérêt sur compte en devises (+ 66,06)
- GBP (+ 276.255,93)
 - o avoirs dormants – gestion individuelle (+ 4.506,32)
 - o avoirs dormants – intérêt sur compte en devises (+ 1.042,43)
 - o dépossessions involontaires (+ 270.713,93)
 - o consignations (+ 25,14)
 - o intérêt sur compte en devises (- 31,89)
- DKK (- 301.327,77)
 - o dépossessions involontaires (- 302.968,60)
 - o intérêt sur compte en devises (+ 1.640,83)
- HUF (- 2.144,80)
 - o dépossessions involontaires (- 3.000,00)
 - o intérêt sur compte en devises (+ 855,20)
- AUD (+ 1.302,98)
 - o avoirs dormants – gestion individuelle (+ 1.302,98)
- CHF (+ 484,71)
 - o avoirs dormants – gestion individuelle (+ 484,71)
- EUR (+ 209,87)
 - o dépossessions involontaires (+ 209,87)

2. Situation de caisse

Placement obligatoire en obligations

La CDC doit placer les sommes dont elle ne prévoit pas l'emploi pour le service courant, en obligations émises ou garanties par l'Etat¹.

Créances de la CDC

Portefeuille propre

La CDC possède un portefeuille propre dont la valeur nominale s'élevait au 31 décembre 2011 à 2.283.585.897,41 EUR.

Créance sur le Trésor et avoir à la Poste Financière

La CDC dispose, en outre, d'une créance sur le Trésor (détaillée ci-après) d'un montant de 272.590,10 EUR et d'un avoir à la Poste Financière s'élevant à 260.512.715,15 EUR.

Total des différents avoirs

Le total de ces différents avoirs, soit 2.576.458.680,92 EUR constitue la contrepartie en numéraire des dépôts existant au 31 décembre 2011.

Les tableaux ci-dessous donnent une image, au 31 décembre 2011, des dépôts effectués en euros, répartis d'une part selon leur origine, et d'autre part selon leur mode de gestion.

**TABLEAU 5: DÉPÔTS EN EUROS, RÉPARTIS SELON LEUR ORIGINE
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011**

Consignations judiciaires	1.811.729.815,54
Consignations intérieures et produit des valeurs consignées	342.707.692,00
Cautionnements, dépossessions involontaires, contre-valeur coupons et divers	367.665.100,79
Avoirs dormants	45.833.123,57
Fonds Spécial de Protection*	2.050.759,58
Fonds Spécial de Protection / APRA	6.472.189,44
TOTAL	2.576.458.680,92

* En attente de versement au Trésor

**TABLEAU 6: CONTRE-VALEUR DES DÉPÔTS EN EUROS SELON LEUR MODE DE GESTION
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011**

Portefeuille (valeur comptable)	2.315.673.375,67
Comptes chèques postaux	260.512.715,15
Créances sur le Trésor	272.590,10
TOTAL	2.576.458.680,92

¹ Article 22 de l'arrêté royal du 18 mars 1935 coordonnant les lois relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations en chiffres

Gestion des titres à la BNB

La Banque Nationale de Belgique (BNB) agissant en qualité de Caissier de l'Etat, s'occupe de la réception, de la conservation et de la restitution des titres déposés. Ces titres figurent sur un compte spécial ouvert au nom de la CDC.

Situation des comptes auprès de la BNB

Les comptes de la CDC ouverts à la BNB présentent les soldes suivants au 31 décembre 2011.

TABLEAU 7: CRÉANCES DE LA CDC SUR LES COMPTES DE LA BANQUE NATIONALE
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Dépossessions involontaires de titres e.a.*	728.692,00
Consignations judiciaires - titres	1.382.100,15
Consignations judiciaires - billets	3.147,00
Cautionnements administratifs	203.325.734,45
Cautionnements lois sociales	4.987.190,45
Avoirs dormants – gestion globale	2.950,00
TOTAL	210.429.814,05

* Ce montant comprend 715.443 EUR de titres, déposés à la Banque Nationale de Belgique et 13.249 certificats d'inscriptions nominatives qui sont tenues par la CDC.

Gestion des devises chez BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis, en tant que gestionnaire des devises se porte garant de la réception, de la conservation et de la restitution des devises déposées. Les devises arrivent sur un compte spécial ouvert au nom de la CDC.

Situation des comptes en devises

Les comptes en devises de la CDC ouverts chez BNP Paribas présentent les soldes suivants au 31 décembre 2011:

TABLEAU 8: DÉPÔTS EN DEVICES, RÉPARTIS SELON LEUR ORIGINE SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	
COMPTE 001-5837652-74 – AVOIRS DORMANTS	
Avoirs dormants – gestion individuelle	429.576,99 USD
	1.704,80 CAD
	1.293.360,78 GBP
	55.182,97 AUD
	588,96 CHF
Avoirs dormants – intérêt sur compte en devises	246,42 USD
	4,45 CAD
	870,87 GBP
	1.657,74 AUD
COMPTE 001-5837654-76 – AUTRES SERVICES	
1. Dépossessions involontaires	1.450.283,03 USD
	16.035,65 CAD
	245.825,58 GBP
	1.460.040,91 DKK
	5.119.020,00 HUF
	209,87 EUR
2. Consignations judiciaires	1.968.721,64 USD
3. Intérêt compte en devises	72.548,34 USD
	160,08 CAD
	15,61 GBP
	37.595,52 DKK
	725.262,81 HUF

3. Situation du Compte du Trésor

Créances de la CDC sur le Trésor

Le compte-courant vis-à-vis du Trésor a été clôturé au 31 décembre 2011 avec un solde positif de 272.590,10 EUR.

Chiffres: Annexe II

Cette créance provient principalement du remboursement, effectué à posteriori, des intérêts payés par la CDC à ses déposants¹.

Versements au profit du Trésor

Les intérêts des placements (revenu du portefeuille) et les dépôts en espèces ou en valeurs atteints par la prescription sont attribués au Trésor, à charge pour ce dernier de rembourser à la CDC les intérêts qu'elle a payés à ses déposants.²

Le tableau, ci-contre, montre les profits réalisés par la CDC pendant l'année 2011 pour le Trésor.

¹ Art.16 de l'arrêté organique

² Articles 23 à 28 de l'arrêté organique

TABLEAU 9: VERSEMENTS AU PROFIT DU TRÉSOR - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Revenu du portefeuille	91.589.742,68
Droits d'administration perçus	535.345,80
Recettes accidentelles	734.432,11
Fonds Spécial de Protection	781.181.703,06
TOTAL	874.041.223,65
Intérêts, payés aux déposants *	40.537.577,54
SOLDE (en faveur du Trésor)	833.503.646,11

* Le Trésor rembourse à la CDC le montant des intérêts payés aux ayants droit au moyen d'un crédit inscrit à charge du budget de la Dette publique.

4. Cautions solidaires

La garantie solidaire et collective

Les entrepreneurs, concessionnaires et adjudicataires de travaux d'utilité publique peuvent constituer une garantie solidaire et collective¹ par l'intermédiaire d'une institution de crédit, d'une entreprise d'assurances ou d'une association professionnelle agréée à cette fin.

Ces sociétés peuvent garantir des engagements pouvant atteindre 10 fois le montant de la garantie qu'elles ont déposée, mais ne peuvent cautionner un même adjudicataire pour un montant supérieur à la susdite garantie.

A partir du 1er janvier 1972, cette forme de cautionnement a été étendue à la construction d'habitations².

Les cautions déposées par ces sociétés se montaient à 190.273.574,70 EUR en titres et à 924.578,70 EUR en numéraire.

Chiffres: Annexe III, rubrique I/5 et rubrique III/3

Comptabilité séparée

Les inscriptions et les libérations des cautions constituées par ces sociétés font l'objet d'une comptabilité séparée.

Chiffres: Annexe III, rubrique III

Construction d'habitations

Dans le cadre de la Loi Breyne², 5.067 actes de caution (garantie solidaire et collective) ont été constitués en 2011.

¹ Indépendamment des cautionnements à constituer en espèces ou en fonds publics, l'arrêté royal du 11 mars 1926 concernant les cautionnements d'adjudicataires a instauré la garantie solidaire et collective. L'arrêté royal du 14 mars 2002 relatif aux cautionnements collectifs concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services a supprimé l'arrêté royal du 11 mars 1926 et a opéré une série de modifications.

² Arrêté royal du 21 octobre 1971 portant exécution des articles 7, 8 et 12 de la loi du 9 juillet 1971 réglementant la construction d'habitations et la vente d'habitations à construire ou en voie de construction (dite loi "Breyne").

5. Créances résultant de jugements

Nombre d'opérations en 2011

Les créances résultant de jugements¹ sont payées à l'intervention de la CDC.

Au cours de l'année 2011, la CDC a effectué 3.938 opérations de cette nature pour un montant de 569.288.406,79 EUR.

1 Exécution de l'article 100, dernier paragraphe, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat. Ces sommes sont soumises à la prescription trentenaire (article 25 de l'arrêté royal n°. 150 (organisation et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations))

6. Fonds spéciaux (comptes d'ordre)

Garde et gestion de fonds spéciaux

La CDC peut être chargée de la garde ou de la gestion de titres ou de fonds spéciaux. Les opérations résultant de ces missions accessoires sont reprises en comptes d'ordre¹.

Portefeuilles gérés

La CDC gère les portefeuilles suivants :

1. L'ex-Caisse d'assurance de l'ancien personnel d'Afrique²

Au cours de l'année 2011, aucun intérêt n'a été versé au Trésor. Le capital nominal de ce portefeuille s'élevait à 3.523.418,30 EUR au 31 décembre 2011.

2. Les anciennes Caisses de pension des ayants droit des agents de l'Etat et des membres de l'armée et de la gendarmerie³

Au cours de l'année 2011, il a été versé au Trésor un montant de 12.709,39 EUR à titre de revenu de ce portefeuille. Le capital nominal de ce portefeuille s'élevait à 533.350,27 EUR au 31 décembre 2011.

Chiffres: Annexe VIII

¹ Article 3 de l'arrêté royal n°. 150 du 18 mars 1935 concernant l'organisation de la Caisse des Dépôts et Consignations

² Article 38 de la loi du 28 décembre 1973 relative aux propositions budgétaires 1973/1974

³ Loi du 2 août 1955 portant suppression du Fonds d'amortissement de la Dette publique

LES AVOIRS DORMANTS

Avoirs dormants

Les institutions financières et les compagnies d'assurances sont obligées de transférer leurs avoirs dormants à la CDC. Le *modus operandi* et la procédure concrète à suivre sont prescrits par la loi¹ et ont été en outre développés en détails dans un « Memorandum of Understanding » rédigé avec les représentants du service des avoirs dormants, de Febelfin et d'Assuralia. Ce mémento a été distribué par Febelfin et Assuralia à leurs membres et est en outre consultable en ligne sur le site web du SPF Finances.

Avoirs entrants

La masse d'avoirs dormants entrée en 2011 est énorme. Une partie des avoirs qui sont entrés concerne les avoirs dormants présentant un solde inférieur à 20 EUR. Ces avoirs ont été virés sans mention des données de leurs titulaires, de sorte qu'ils ne peuvent être pris en considération pour un quelconque remboursement.

En deuxième lieu ont également été versés les avoirs dormants égaux ou supérieurs à 20 EUR qui entrent bien en ligne de compte pour un remboursement. Pour ce qui concernait ces avoirs, il fallait les consolider avec les données importées dans

l'application par les institutions financières. En pratique, cela n'a pas été chose facile du fait des fautes et des imprécisions des banques et des compagnies d'assurance d'une part, et des erreurs du programme « Pandora » d'autre part.

On a donc décidé de demander une adaptation et une extension du programme pour stabiliser et améliorer Pandora. En même temps on a pris soin de réfléchir tant collectivement qu'individuellement pour résoudre aussi rapidement que possible les diverses anomalies.

Paiements

La difficile consolidation des données importées d'une part et les problèmes de l'application elle-même d'autre part ont rendu pénible le remboursement des avoirs dormants retrouvés et ont occasionné un certain retard.

Finalement, 21 dossiers ont été clôturés et payés aux ayants droit.

La majorité des paiements effectués par le service des avoirs dormants concernent des remboursements aux banques pour rectifier des erreurs.

Versement au Fonds de Vieillessement

Le Roi peut décider par AR délibéré en Conseil des Ministres d'attribuer au Fonds de Vieillessement les avoirs dormants inférieurs à 20 EUR. A ce jour cette décision n'a pas été prise, de sorte que la CDC n'a pris aucune initiative en ce sens.

Justification

La CDC doit donner dans son rapport annuel une vue générale des comptes, des coffres et des contrats d'assurance dormants.

Chiffres: Annexes III

¹ Loi du 24 juillet 2008 portant des dispositions diverses, plus précisément Chapitre V « les comptes, coffres et contrats d'assurances dormants »

FONDS SPÉCIAL DE PROTECTION DES DÉPÔTS ET DES ASSURANCES SUR LA VIE ET DU CAPITAL DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRÉÉES

Fonds Spécial de Protection des dépôts et des assurances sur la vie et du capital de sociétés coopératives agréées

Création du FSP

Le FSP¹ a été créé auprès de la CDC pour intervenir quand une institution de crédit, une société de bourse, un organisme de placement ou une compagnie d'assurance sur la vie (de droit belge) n'est plus en mesure de remplir ses obligations vis-à-vis de ses clients.

Adhésion obligatoire

L'adhésion au FSP est obligatoire pour

- 1° les établissements de crédit;
- 2° les sociétés de bourse;
- 3° les sociétés de gestion de fortune et de conseil en placement;
- 4° certaines sociétés de gestion d'organismes de placement collectif²
- 5° les compagnies d'assurances reconnues en qualité de fournisseur d'assurances-vie avec rendement garanti, appartenant à la branche 21.

Adhésion facultative

Depuis octobre 2011 les sociétés coopératives reconnues peuvent également demander d'adhérer au FSP. Cette possibilité fait cependant l'objet de quelques questions de la part de l'Europe, raison pour laquelle cette réglementation est provisoirement suspendue

Par AR du 7 novembre 2011 trois sociétés coopératives ont adhéré. Elles ont immédiatement payé leur droit d'entrée et leur cotisation.

Financement

Le FSP est financé par les droits d'entrée et les contributions annuelles de ses participants grâce auxquels est constituée une réserve d'intervention.

Si un participant reste en défaut de paiement et que la réserve d'intervention du FSP ne suffit pas, la CDC avance les fonds pour rembourser les clients de l'institution en défaut de paiement.

Un mécanisme d'apurement des fonds avancés est prévu à charge des membres du FSP.

¹ Création réglementée par l' Arrêté royal du 14 novembre 2008 « portant exécution de la loi du 15 octobre 2008 portant des mesures visant à promouvoir la stabilité financière et instituant en particulier une garantie d'Etat relative aux crédits octroyés et autres opérations effectuées dans le cadre de la stabilité financière, en ce qui concerne la protection des dépôts et des assurances sur la vie, et modifiant la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers » a prévu la création du « Fonds Spécial de Protection des dépôts et des assurances sur la vie » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet Arrêté Royal a été adapté entre-temps par la loi Programme du 23 décembre 2009, plus précisément le Chapitre V. Ces dispositions apportent une sérieuse modification au Fonds Spécial de Protection mais seront seulement d'application et 2011.

² Pour autant qu'elles satisfassent aux conditions de l'art. 4 §1 de l'arrêté royal précité.

Fonds Spécial de Protection des dépôts et des assurances sur la vie et du capital de sociétés coopératives agréées

Intervention APRA Vie SA

Suite à la révocation de l'agrément de la compagnie d'assurance S.A. APRA Vie le 3 mars 2011 par la CBFA¹, la liquidation de cette société a commencé et le FSP a dû intervenir.

Les ayants droit avaient la possibilité d'introduire une demande en intervention du FSP jusqu'au 9 septembre 2011 et celui-ci devait avoir réglé entièrement les dossiers au plus tard le 31 décembre 2011.

Suite à l'adaptation du CIR 92² par la loi du 28 juillet 2011, les ayants droit avaient la possibilité d'opter pour le transfert fiscalement neutre de la valeur de rachat de leur contrat protégé vers un nouveau contrat d'un autre assureur, soumis au même régime fiscal ou pour le remboursement de la valeur de rachat de leur contrat protégé, sous déduction des charges fiscales applicables.

Les premiers paiements de dossiers qui étaient déjà complets à ce moment ont eu lieu en décembre 2011.

Versement au Trésor

La CDC verse les cotisations annuelles et les droits d'entrée des membres dans la réserve d'intervention du FSP au Trésor.

Justification

La CDC doit publier dans son rapport annuel une situation générale du FSP.

Chiffres: Annexes IV, V et VI

Le Ministre des Finances
Steven Vanackere

¹ CBFA: Commission Bancaire, Financière et des Assurances, remplacée par FSMA: Financial Services and Markets Authority.

² CIR 92: Code des Impôts sur les revenus 1992



SITUATION AU 31 DECEMBRE 2011 DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

ANNEXE I – SITUATION AU 31 DECEMBRE 2011

A. DISPONIBLE ET REALISABLE		A. EN EUROS	
1. Compte chèques postaux (Admin.centrale)	112.300.512,66	1. Consignations	2.154.437.507,54
2. Comptes chèques postaux (Services extérieurs)	148.212.202,49	2. Dépossessions involontaires	187.096.361,99
3. Trésor public	272.590,10	3. Cautionnements	177.195.490,87
4. Valeur comptable du portefeuille (1)	2.315.673.375,67	4. Divers	3.373.247,93
<i>(1) Les valeurs de ce portefeuille, sauf les inscriptions nominatives, sont en dépôt chez le Caissier de l'Etat.</i>		5. Fonds Spécial de Protection (contributions)	2.050.759,58
		6. Fonds Spécial de Protection (APRA)	6.472.189,44
		7. Avoirs dormants	45.833.123,57
TOTAL	2.576.458.680,92	TOTAL	2.576.458.680,92

B. TITRES		B. TITRES		VALEUR INDICATIVE EN EUR AU 31/12/2011
1. Caissier de l'Etat – Valeur conventionnelle	209.592.429,72	1. Dépossessions involontaires	728.692,00	728.692,00
2. Service des Grands-Livres de la Dette de l'Etat	837.384,33	2. Consignations	1.385.247,15	1.176.146,38
		3. Cautionnements	208.312.924,90	205.637.434,49
		4. Avoirs dormants	2.950,00	2.950,00
TOTAL	210.429.814,05	TOTAL	210.429.814,05	207.545.222,87

C. COMPTE EN DEVISES "AUTRES SERVICES"		CONTRE-VALEUR EN EUR AU 31.12.2011	C. DEVISES	CONTRE-VALEUR EN EUR AU 31.12.2011
1. USD	3.491.553,01	2.698.970,48	1. Dépossessions involontaires	1.450.283,03 USD
				16.035,65 CAD
2. CAD	16.195,73	12.260,17		245.825,58 GBP
				1.460.040,91 DKK
3. GBP	245.841,19	294.271,91		5.119.020,00 HUF
				209,87 EUR
4. DKK	1.497.636,43	202.180,92	2. Consignations	1.968.721,64 USD
5. HUF	5.844.282,81	17.532,85	3. Intérêt compte en devises	72.548,34 USD
				160,08 CAD
6. EUR	209,87	209,87		15,61 GBP
				37.595,52 DKK
				725.262,81 HUF
TOTAL		3.225.426,20	TOTAL	3.225.426,20

C. COMPTE EN DEVISES "AVOIRS DORMANTS"		CONTRE-VALEUR EN EUR AU 31.12.2011	C. DEVISES	CONTRE-VALEUR EN EUR AU 31.12.2011	
1. USD	429.823,41	332.253,49	1. Avoirs dormants – gestion individuelle	429.576,99 USD	332.063,01
2. CAD	1.709,25	1.293,90		1.704,80 CAD	1.290,53
3. GBP	1.294.231,65	1.549.195,28		1.293.360,78 GBP	1.548.152,85
4. AUD	56.840,71	44.676,79		55.182,97 AUD	43.373,81
5. CHF	588,96	484,71		588,96 CHF	484,71
			2. Avoirs dormants – intérêt sur compte en devises	246,42 USD	190,48
				4,45 CAD	3,37
				870,87 GBP	1.042,43
				1.657,74 AUD	1.302,98
TOTAL		1.927.904,17	TOTAL		1.927.904,17

D. COMPTES D'ORDRE		D. COMPTES D'ORDRE	
1. Titres en dépôt au Caissier de l'Etat	2.327.655,30	1. Portefeuille ex-Caisse Ass. Pers. Afrique	3.523.418,30
2. Inscriptions nominatives	1.729.113,27	2. Portefeuille des anciennes Caisses de pensions de survie	533.350,27
TOTAL	4.056.768,57	TOTAL	4.056.768,57

ANNEXE II – SITUATION VIS-A-VIS DU TRESOR

ANNEE 2011

COMPTES AVEC LE TRESOR PUBLIC	SOLDE AU 31 DÉC. 2010	ENTRÉES	SORTIES	DIFFÉRENCE	SOLDE AU 31 DÉC. 2011
Compte-courant des placements	-1.722.052,07	1.515.539.375,80	1.515.696.885,09	-157.509,29	-1.879.561,36
Recettes accidentelles (1)	-146.090,89	715.700.357,78	715.788.354,80	-87.997,02	-234.087,91
Revenus du portefeuille	0	91.589.742,68	91.589.742,68	0	0
Intérêts payés aux déposants pour compte du Trésor	22.235.935,32	40.537.577,54	60.387.273,49	-19.849.695,95	2.386.239,37
TOTAL	20.367.792,36	2.363.367.053,80	2.383.462.256,06	-20.095.202,26	272.590,10
<i>(1) Recettes accidentelles</i>					
Droits d'administration		447.348,78	535.345,80		
Recettes diverses		715.253.009,00	715.253.009,00		
Différence d'arrondi suite aux opérations en EUR		0	0		
TOTAL		715.700.357,78	715.788.354,80		

ANNEXE III – ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES TIERS ET CAUTIONS SOLIDAIRES (EN EUROS)

ANNEE 2011

I. EN EUROS	SOLDE AU 31 DÉC. 2010	DÉPÔTS	RESTITUTIONS	DIFFÉRENCE	SOLDE AU 31 DÉC. 2011
Compte 679-2004099-79					
1. Consignations extérieures ou judiciaires	1.783.184.928,24	425.254.598,58	396.709.711,28	28.544.887,30	1.811.729.815,54
2. Consignations intérieures	351.918.679,94	610.218.606,49	622.194.201,79	-11.975.595,30	339.943.084,64
3. Dépossessions involontaires de titres au porteur e.a.	189.501.512,69	57.029.434,59	59.434.585,29	-2.405.150,70	187.096.361,99
4. Produit des valeurs consignées	2.667.174,24	121.333,43	23.900,31	97.433,12	2.764.607,36
5. Cautionnements	169.364.649,90	38.626.235,71	30.795.394,74	7.830.840,97	(1) 177.195.490,87
6. Contre-valeur coupons	-29,80	7.945.653,51	7.945.568,63	84,88	55,08
7. Dépôts divers	2.549.119,61	43.382.644,26	42.558.571,02	824.073,24	3.373.192,85
8. Fonds Spécial de Protection	1.267.700,72	781.964.761,92	781.181.703,06	783.058,86	2.050.759,58
9. Avoirs dormants – gestion individuelle	785.464,86	41.019.099,34	144.708,82	40.874.390,52	41.659.855,38
10. Avoirs dormants – gestion globale	2.248.733,74	1.961.335,83	36.801,38	1.924.534,45	4.173.268,19
TOTAL	2.503.487.934,14	2.007.523.703,66	1.941.025.146,32	66.498.557,34	2.569.986.491,48
Rekening 679-2004066-46					
11. Fonds Spécial de Protection / APRA	0,00	20.013.197,10	13.541.007,66	6.472.189,44	6.472.189,44
TOTAL EN EUROS	2.503.487.934,14	2.027.536.900,76	1.954.566.153,98	72.970.746,78	2.576.458.680,92

ANNEXE III – ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES TIERS ET CAUTIONS SOLIDAIRES (EN EUROS)

ANNEE 2011

II. EN TITRES	SOLDE AU 31 DÉC. 2010	DÉPÔTS	RESTITUTIONS	DIFFÉRENCE	SOLDE AU 31 DÉC. 2011
1. Dépossessions involontaires de titres au porteur	840.197,00	10.563,00	122.068,00	-111.505,00	728.692,00
2. Consignations	1.833.690,22	256.283,16	704.726,23	-448.443,07	1.385.247,15
3. Cautionnements administratifs	201.168.718,21	13.849.438,00	11.692.421,76	2.157.016,24	(2) 203.325.734,45
4. Cautionnements lois sociales	5.128.494,86	242.431,00	383.735,41	-141.304,41	4.987.190,45
5. Avoirs dormants – gestion globale	2.950,00	0,00	0,00	0,00	2.950,00
TOTAL	208.974.050,29	14.358.715,16	12.902.951,40	1.455.763,76	210.429.814,05

ANNEXE III – ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES TIERS ET CAUTIONS SOLIDAIRES (EN EUROS)

ANNEE 2011

III. CAUTIONS SOLIDAIRES	SOLDE AU 31 DÉC. 2010	DÉPÔTS	RESTITUTIONS	DIFFÉRENCE	SOLDE AU 31 DÉC. 2011
constituées en vertu de l'art.10 de l'AR du 11 mars 1926 ou de l'art. 4 de l'AR du 14 mars 2002 engagements souscrits)	1.027.801.084,00	261.854.540,00	205.120.375,05	56.734.164,95	1.084.535.248,95
(1) Cautionnements individuels	176.270.912,17			(2) Cautionnements individuels	13.052.159,75
Cautionnements collectifs	924.578,70			Cautionnements collectifs	190.273.574,70
TOTAL (1)	177.195.490,87			TOTAL (2)	203.325.734,45

ANNEXE III – ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES TIERS ET CAUTIONS SOLIDAIRES (EN EUROS)

ANNEE 2011

IV. EN DEVICES		SOLDE AU 31 DÉC. 2010	DÉPÔTS	RESTITUTIONS	DIFFÉRENCE	SOLDE AU 31 DÉC. 2011
COMPTE 001-5837652-74 – “Avoirs dormants”						
1. Avoirs dormants – gestion individ.	USD	313.433,42	116.143,57	0,00	116.143,57	429.576,99
	CAD	167,03	1.537,77	0,00	1.537,77	1.704,80
	GBP	1.289.596,10	3.764,68	0,00	3.764,68	1.293.360,78
	AUD	55.182,97	0,00	0,00	0,00	55.182,97
	CHF	0,00	588,96	0,00	588,96	588,96
2. Intérêt sur comptes en devises	USD	0,00	246,42	0,00	246,42	246,42
	CAD	0,00	4,45	0,00	4,45	4,45
	GBP	0,00	870,87	0,00	870,87	870,87
	AUD	0,00	1.657,74	0,00	1.657,74	1.657,74
COMPTE 001-5837654-76 – “Autres services”						
3. Dépossessions involontaires	USD	1.742.574,88	575.442,75	867.734,60	-292.291,85	1.450.283,03
	CAD	16.035,65	0,00	0,00	0,00	16.035,65
	GBP	19.665,24	227.547,47	1.387,13	226.160,34	245.825,58
	DKK	3.704.252,77	0,00	2.244.211,86	-2.244.211,86	1.460.040,91
	HUF	6.119.020,00	0,00	1.000.000,00	-1.000.000,00	5.119.020,00
	EUR	0,00	209,87	0,00	209,87	209,87
4. Consignations	USD	1.184.402,74	1.234.900,00	450.581,10	784.318,90	1.968.721,64
	CAD	-20,00	20,00	0,00	20,00	0,00
	GBP	-21,00	21,00	0,00	21,00	0,00

5. Intérêt	USD	81.664,81	2.694,34	11.810,81	-9.116,47	72.548,34
	CAD	72,81	87,27	0,00	87,27	160,08
	GBP	42,25	-1,16	25,48	-26,64	15,61
	DKK	25.441,25	12.289,54	135,27	12.154,27	37.595,52
	HUF	440.195,85	286.049,24	982,28	285.066,96	725.262,81

**ANNEXE IV – FONDS SPECIAL DE PROTECTION DES DEPOTS ET
DES ASSURANCES SUR LA VIE ET DU CAPITAL DE SOCIETES COOPERATIVES AGREES
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2011**

	SOLDE AU 31 DÉC. 2010	ENTRÉES	VERSEMENTS AU TRÉSOR	DIFFÉRENCE	SOLDE AU 31 DÉC. 2011
Droits d'entrée unique des :					
1. Etablissements de crédit	1.267.700,72	156.350.953,01	157.618.653,73	-1.267.700,72	0,00
2. Entreprises d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Sociétés coopératives	0,00	1.491.461,51	0,00	1.491.461,51	1.491.461,51
Contributions annuelles des :					
1. Etablissements de crédit	0,00	470.209.462,57	470.209.462,57	0,00	0,00
2. Entreprises d'investissement	0,00	153.353.586,76	153.353.586,76	0,00	0,00
3. Sociétés coopératives	0,00	559.298,07	0,00	559.298,07	559.298,07
TOTAL	1.267.700,72	781.964.761,92	781.181.703,06	783.058,86	2.050.759,58

ANNEXE V – FONDS SPÉCIAL DE PROTECTION DES DÉPÔTS ET DES ASSURANCES SUR LA VIE ET DU CAPITAL DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRÉÉES
TOTAL DES MONTANTS REÇUS DEPUIS SA CRÉATION
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

	ANNÉE 2008 - RECETTES	ANNÉE 2009 - RECETTES	ANNÉE 2010 - RECETTES	ANNÉE 2011 - RECETTES	TOTAL
Contributions établissements de crédit	2.908.097,22	86.836.625,18	91.564.810,01	470.209.462,57	651.518.994,99
Contributions entreprises d'assurances	386.557,82	4.947.639,92	4.595.932,68	153.353.586,76	163.283.717,18
Contributions sociétés coopératives	0,00	0,00	0,00	559.298,07	559.298,07
Droits d'entrée entreprises d'assurances	23.193.469,21	0,00	0,00	0,00	23.193.469,21
Droits d'entrée établissements de crédit	0,00	0,00	157.110.045,47	156.350.953,01	313.460.998,48
Droits d'entrée sociétés coopératives	0,00	0,00	0,00	1.491.461,51	1.491.461,51
TOTAL	26.488.124,25	91.784.265,10	253.270.788,16	781.964.761,92	1.153.507.939,43

ANNEXE VI - FONDS SPECIAL DE PROTECTION DES DEPOTS ET DES ASSURANCES SUR LA VIE ET DU CAPITAL DE SOCIETES COOPERATIVES AGREEES
TOTAL DES MONTANTS VERSES AU TRESOR DEPUIS SA CREATION
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

	ANNÉE 2008 – VERSEMENT TRÉSOR	ANNÉE 2009 – VERSEMENT TRÉSOR	ANNÉE 2010 – VERSEMENT TRÉSOR	ANNÉE 2011 – VERSEMENT TRÉSOR	TOTAL
Contributions établissements de crédit	1.512.092,78	88.232.629,62	91.564.810,01	470.209.462,57	651.518.994,98
Contributions entreprises d'assurances	386.557,82	4.947.639,92	4.595.932,68	153.353.586,76	163.283.717,18
Contributions sociétés coopératives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits d'entrée entreprises d'assurances	23.193.469,21	0,00	0,00	0,00	23.193.469,21
Droits d'entrée établissements de crédit	0,00	0,00	155.842.344,75	157.618.653,73	313.460.998,48
Droits d'entrée sociétés coopératives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	25.092.119,81	93.180.269,54	252.003.087,44	781.181.703,06	1.151.457.179,85

**ANNEXE VII - PORTEFEUILLE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
(VALEUR NOMINALE)**

2011

VALEURS	SOLDE AU 01.01.2011	ENTREES	SORTIES	DIFFÉRENCE	SOLDE AU 31.12.2011
Dette 2,50%	3.607,82	265,57		265,57	3.873,39
Dette unif. 4% - 1e Série	3.622,39	586,98		586,98	4.209,37
Dette unif. 4% - 2e Série	3.377,40	51,09		51,09	3.428,49
Libération 4%	3.931,04	445,72		445,72	4.376,76
Emprunt 1937 3,5%	123,95	0,00		0,00	123,95
Certif. Trésorerie					
0,593% 3M	40.000.000,00		40.000.000,00	-40.000.000,00	0,00
0,784% 3M	40.000.000,00		40.000.000,00	-40.000.000,00	0,00
1,443% 12M	0,00	40.000.000,00		40.000.000,00	40.000.000,00
0,874% 3M	0,00	40.000.000,00	40.000.000,00	0,00	0,00
1,147% 6M	0,00	20.000.000,00	20.000.000,00	0,00	0,00
1,131% 3M	0,00	40.000.000,00	40.000.000,00	0,00	0,00
0,879% 3M	0,00	70.000.000,00	70.000.000,00	0,00	0,00
2,185% 3M	0,00	20.000.000,00		20.000.000,00	20.000.000,00
0,780% 3M	0,00	15.000.000,00		15.000.000,00	15.000.000,00
Dommages de Guerre 4% 1923	107.787,82	3.094,95	45.550,43	-42.455,48	65.332,34
Compte 48 heures	0,00	135.000.000,00	131.000.000,00	4.000.000,00	4.000.000,00
OLO					
8% 1995/2015	15.493.345,30			0,00	15.493.345,30
5% 2001/2011	221.300.000,00		221.300.000,00	-221.300.000,00	0,00
5% 2002/2012	170.700.000,00			0,00	170.700.000,00
4,25% 2003/2013	219.300.000,00	115.000.000,00		115.000.000,00	334.300.000,00
4,25% 2004/2014	341.000.000,00			0,00	341.000.000,00
3,75% 2005/2015	233.000.000,00			0,00	233.000.000,00
3,25% 2006/2016	110.000.000,00			0,00	110.000.000,00
4% 2007/2013	80.000.000,00			0,00	80.000.000,00
4% 2007/2017	110.000.000,00			0,00	110.000.000,00

3,50% 2008/2011	30.000.000,00		30.000.000,00	-30.000.000,00	0,00
4% 2008/2018	140.000.000,00			0,00	140.000.000,00
4% 2008/2014	80.000.000,00			0,00	80.000.000,00
4% 2009/2019	24.000.000,00			0,00	24.000.000,00
4% 2010/2020	280.000.000,00			0,00	280.000.000,00
4,25% 2011/2021	0,00	286.000.000,00		286.000.000,00	286.000.000,00
Total valeur nominale	2.134.915.795,72	781.004.444,31	632.345.550,43	148.658.893,88	2.283.574.689,60
VALEUR COMPTABLE	2.157.636.517,11	791.690.626,05	633.653.767,49	158.036.858,56	2.315.673.375,67

* Total valeur nominale: 16.011,96 euros en inscriptions nominatives aux Grands-Livres de la Dette publique.

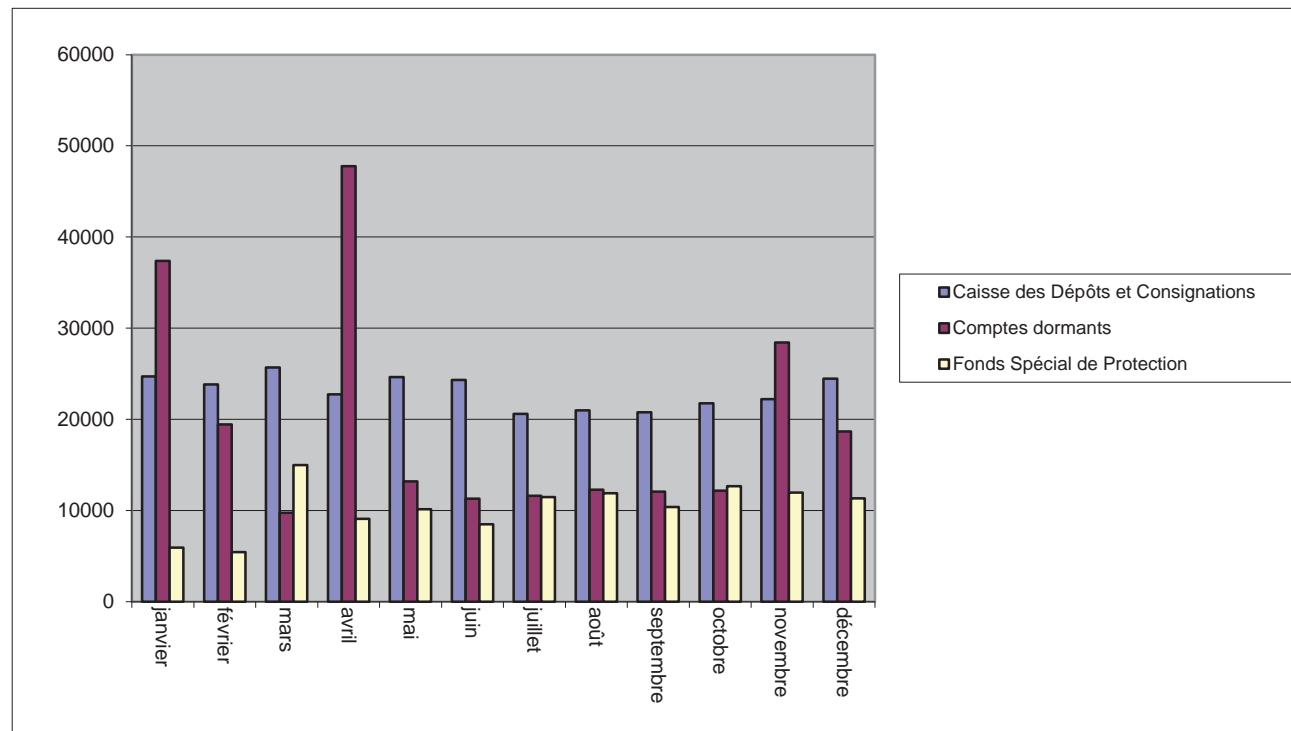
ANNEXE VIII – PORTEFEUILLES SPECIAUX (VALEUR NOMINALE)

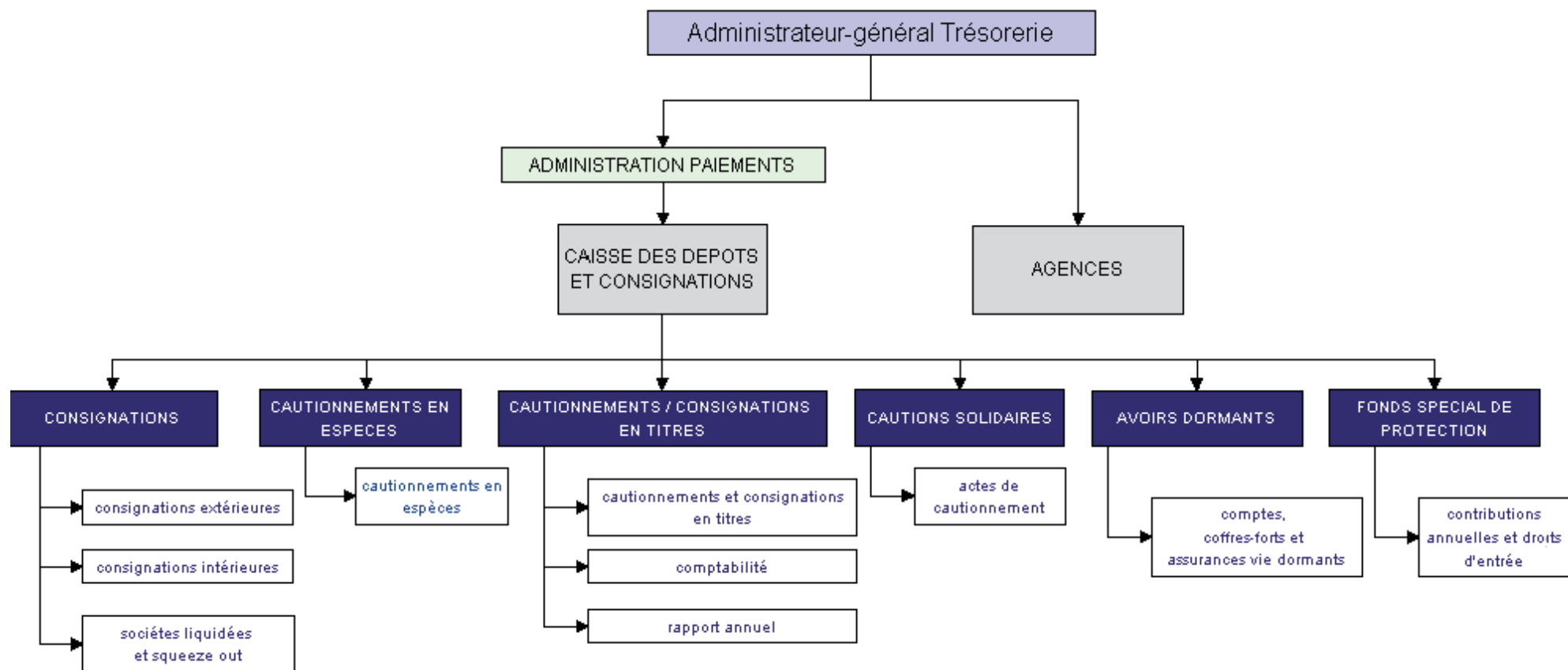
	ANNEE 2011				VERSEMENTS AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS	
	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	ENTRÉES	SORTIES	SOLDE AU 31 DÉC. 2011	CAPITAUX ENCAISSÉS	REVENUS
Ex. Caisse d'Ass. de l'ancien Personnel d'Afrique	3.523.418,30	0,00	0,00	3.523.418,30(1)	0,00	0,00
Portefeuille des anciennes Caisses de pensions de survie	543.513,91	0,00	10.163,64	533.350,27(2)	10.163,64	12.709,38
TOTAL	4.066.932,21	0,00	10.163,64	4.056.768,57	Total des versements	22.873,02

(1) Dont EUR 1.237.000 en inscriptions nominatives au Registre des Vicinaux du Congo
(2) Dont EUR 492.113,27 en inscriptions nominatives aux Grands-Livres de la Dette publique

ANNEXE IX – NOMBRE DE CONSULTATIONS DU SITE INTERNET EN 2011

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CDC	24.706	23.810	25.673	22.743	24.633	24.323	20.600	20.987	20.756	21.735	22.211	24.457
Avoirs dormants	37.363	19.417	9.754	47.771	13.185	11.293	11.600	12.268	12.056	12.167	28.428	18.672
FSP	5.919	5.443	14.981	9.087	10.131	8.472	11.467	11.886	10.365	12.673	11.958	11.329





Commission de Surveillance

Composition de la Commission de Surveillance

SPF FINANCES

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Président :

Monsieur Ph. ROLAND,
Premier Président de la Cour des comptes

Membres :

Madame O. ZRIHEN, Sénateur

Madame V. WOUTERS, Membre de la Chambre des Représentants Monsieur L. JANSSENS, Chef du service Titres, B.N.B.

Monsieur D. DE BRONE, Administrateur général de l'Administration de la Documentation patrimoniale.

CHEF DE L'ADMINISTRATION

Monsieur M. MONBALIU,
Administrateur général de l'Administration de la Trésorerie

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Situation au 31 décembre 2011

DECLARATION

**de la Commission de Surveillance sur le
rapport relatif à l'année 2011**

La Commission de Surveillance instituée près la Caisse des Dépôts et Consignations déclare que le rapport de Monsieur le Ministre des Finances, ne soulève aucune observation.

Elle déclare en outre que les vérifications auxquelles elle a procédé ont permis d'établir la conformité du portefeuille et des disponibilités avec les états de situation des fonds de tiers.

Bruxelles, le 26 juin 2012

Ph. ROLAND

O. ZRIHEN

V. WOUTERS

D. DE BRONE

L. JANSSENS

www.minfin.fgov.be
www.caissedesdepots.be